



Réforme des Retraites

ET SI ON RÉTABLISSAIT UN PEU LA VÉRITÉ !

Sans réelle surprise après un simulacre de concertations, aux antipodes d'un dialogue social exemplaire et des semaines d'animation médiatique, le gouvernement a présenté le 10 janvier son projet de réforme des retraites. L'Alliance CFE UNSA Énergies réaffirme son opposition à cette réforme et passe au crible les arguments du gouvernement.

ÉPISODE 3

La question du report de l'âge légal de départ en retraite

Faire bouger l'âge de départ est la mesure qui a l'efficacité budgétaire la plus forte, déclarait Olivier Dussopt, ministre du Travail, sur LCI (30 septembre 2022).

Le projet de réforme prévoit de reculer l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Cette mesure s'appliquerait dès le 1^{er} septembre 2023 à raison de 3 mois par année de naissance pour atteindre 64 ans en 2030. **Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, il n'y a pas lieu de repousser l'âge légal de départ à la retraite. Pourquoi ?**

- Le Conseil d'orientation des retraites (COR) ayant conclu dans son rapport de septembre 2022 que « *la part des dépenses de retraite dans le PIB resterait sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon de la projection, c'est-à-dire 2070* ».
- Le recul de l'âge de départ à la retraite est souvent présenté comme une nécessité. Or, dans un régime par répartition, c'est le versement des cotisations qui permet le paiement des pensions. Plus le nombre de salariés cotisant est important, plus l'équilibre du système est, toutes choses égales par ailleurs, aisé à atteindre.
- Repousser l'âge légal de départ en retraite conduit à maintenir dans l'emploi ceux qui y sont et à maintenir plus longtemps dans la précarité ceux qui en sont privés.

Que constatons-nous aujourd'hui ?

Le taux d'emploi des seniors en France est le plus faible de l'Union européenne : 55,9 % pour les 55-64 ans, 36 % pour les 60-64 ans ; les entreprises n'hésitant pas à se séparer prématurément des salariés les plus âgés. Si l'on atteignait un taux d'emploi des seniors de 80 %, le gain économique serait considérable.

Face au recul de l'âge légal qui répond à une logique délétère et court-termiste, **la CFE-CGC et l'UNSA militent pour que soient prises des mesures afin d'améliorer l'employabilité des seniors et de favoriser le retour à l'emploi de ceux qui en sont privés.** Elles ont fait des propositions en ce sens au gouvernement lors des concertations et demeurent opposées à un report de l'âge légal de départ en retraite.

Le 19 janvier, l'Alliance CFE UNSA ÉNERGIES appelle l'ensemble des salariés et retraités à se mobiliser :

pour dire **NON** à cette réforme des retraites,
et **OUI** à un meilleur partage de la valeur !

MOBILISONS-NOUS
Signons la pétition



<https://urlz.fr/koV3>